

**SIAEP DES AVALOIRS**

**Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignéres Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf**

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN  
TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 29 juin 2022

Convocation du : 21 juin 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12

Votants : 12

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR GESLAIN DENIS, MME CONNEAU MARIE, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ERNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés : MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

**CS2022-014 Création d'un emploi permanent au 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.2° et L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

**Article 1 :**

La création à compter du 1/07/2022 d'un emploi de Agent de Maîtrise à temps non complet pour 14 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Faire les relèves, remplacements et fermetures des compteurs
- Effectuer les branchements des nouveaux abonnés sur le réseau/la pose de conduites
- Contrôler les réservoirs et les canalisations
- Être un interlocuteur avec les entreprises à proximité des réseaux d'eau.
- Entretien de façon courante les stations (purgés, bouche à clé), sécuriser des chantiers
- Entretien des réseaux d'eau, pompes de reprise...
- Contrôler et nettoyer les locaux et les véhicules
- Entretien de façon courante et ranger le matériel utilisé
- Réaliser des opérations de petite manutention
- Réparer en cas de fuite d'eau.
- Maîtriser le logiciel Autocad
- Réaliser les plans de canalisations sur Autocad
- Faire les attestations de service en eau potable
- Répondre et demander les DICT
- Utiliser la boîte mail

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° précité ;

Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans compte tenu de la difficulté de trouver un agent compétent sur le logiciel AUTOCAD soit l'application de l'article L. 332-8-2°

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

**Article 2 :**

L'agent devra justifier d'une maîtrise du logiciel AUTOCAD et la gestion sur le terrain des marchés publics de réfection de canalisation d'eau potable. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut 465 de la grille indiciaire des agents de maîtrise.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;

Pour copie certifiée conforme,  
A St Aignan de Couptrain, le 29 juin 2022.

**Le Président,**  
**J.-L. LECOURT**

